

Domaine : International et gouvernance

Objectif stratégique : Être une commune proche des citoyens et ouverte sur le monde, attentive à développer les collaborations et à lutter contre les discriminations

Objectif opérationnel 2 : Développer les collaborations avec les communes voisines et avec l'international

Indicateur(s) de résultats : Contacts à instaurer dès le début de la législature, mise en place des dossiers de collaboration en discussion avec les partenaires.

Priorité : 2

En cours de législature

Responsables : Nicolas Stilmant (bourgmestre) / Collège communal

(Mandataires) :

Responsable administratif : Fernand Lafalize, secrétaire communal

:

Service gestionnaire : Administration générale

Partenaires : Communes de Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre / les communes du parc naturel / Les communes de la zone de Police / Les communes de la Province et limitrophes


Financement / budget : /

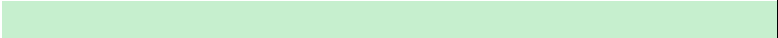
Actions à mener :

1. Réaliser un programme de jumelage avec des communes étrangères afin de susciter les échanges et la meilleure connaissance de l'autre.
2. Développer les collaborations avec les communes limitrophes, afin de réaliser des économies d'échelle.
3. Collaborer au mieux dans les intercommunales et au sein de la zone de police.

Service(s) gestionnaire(s) : Administration générale  
Administration générale  
Administration générale

Commentaires : La priorité de cet objectif est plus basse, non que le thème soit moins important, mais parce que les objectifs sont à atteindre tout au long de la législature, sans qu'il n'y ait d'urgence manifeste.

Action n° : 1	Réaliser un programme de jumelage avec des communes étrangères afin de susciter les échanges et la meilleure connaissance de l'autre.	Service : Administration générale
		Agent traité : Toujours sous la responsabilité des mandataires
		Échéance : Premiers mois pour les premiers contacts. Fin de l'année 2013 pour une première orientation générale du jumelage. À mettre en place en 2014-2015, puis à faire vivre durant la législature et les suivantes.
Partenaires :	Nicolas Stilmant (bourgmestre) / Partenaires potentiels (un partenaire luxembourgeois contacté / discrétion nécessaire car un autre jumelage en cours)	
Budget estimé :	À définir	
Mode de financement :	/	
Indicateur d'avancement :		Indice de santé : 
Plan de travail :	Dans les six premiers mois de la législature, inaugurer un premier contact avec une commune partenaire. (Réalisé) Rencontrer le collège de la commune partenaire et explorer les pistes de collaboration à deux, voire plusieurs communes. Réaliser le jumelage. Faire vivre le jumelage, en exploitant le potentiel culturel, touristique, économique et éducatif du partage de savoirs, de pratiques, et de la rencontre des citoyens des autres communes (à définir en concertation avec les communes partenaires).	
Commentaires :	Premier contact avec une commune luxembourgeoise, mais le bourgmestre ayant été appelé à d'autres fonctions, l'idée de ce jumelage est pour l'instant suspendue. Pas d'intérêt exprimé lors des contacts pris avec son successeur.	

Action n° : 2	Développer les collaborations avec les communes limitrophes, afin notamment de réaliser des économies d'échelle.	Service : Administration générale
		Agent traité : Toujours sous la responsabilité des mandataires
		Échéance :
Partenaires :	Nicolas Stilmant (bourgmestre) / Communes partenaires	
Budget estimé :	/	
Mode de financement :	/	
Indicateur d'avancement :	Premier objectif atteint, deuxième objectif en cours.	Indice de santé : 
Plan de travail :	Dans les premiers mois de la législature, rencontrer les communes voisines et explorer les partenariats potentiels. (Réalisé : réseau d'eau [Léglise, Habay, Tintigny], ADL [Léglise, Vaux-sur-Sûre, Martelange], Home pour personnes âgées [Léglise et Vaux-sur-Sûre], prêt mutuel de matériel [Vaux-sur-Sûre, Bastogne], achat ou marché public conjoint [Martelange]). Lancer les collaborations (délibération sur le home et sur l'ADL à adopter, convention de prêt avec Bastogne et Vaux-sur-Sûre adoptées par le collège, marché conjoint encore à définir). Assurer la mise en place, le suivi et l'évaluation régulière des collaborations (à définir avec les partenaires en fonction de l'avancement progressif des dossiers).	

Mise en place de l'ADL (2014).  
Développer les collaborations dans le cadre de la nouvelle Maison du tourisme (janvier 2016 et tout au long de l'année).  
Mise en place d'une épicerie sociale avec les communes de Martelange et d'Attert (2015).  
Collaboration avec Sainte-Ode dans le cadre de la création d'une nouvelle maison de repos prévue pour 2018.

**Commentaires :** L'ADL est évidemment le projet intercommunal le plus réussi pour l'instant. Nous plaçons également beaucoup d'espoirs dans les contacts pour la maison de repos.

<b>Action n° :</b> 3	Collaborer au mieux dans les intercommunales et au sein de la zone de police.	<b>Service :</b>	Administration générale
		<b>Agent traitant :</b>	Toujours sous la responsabilité des mandataires
		<b>Échéance :</b>	En cours de législature.
<b>Partenaires :</b>	Nicolas Stilmant (bourgmestre) / Intercommunales et communes partenaires / Mandataires au sein des intercommunales		
<b>Budget estimé :</b>	/		
<b>Mode de financement :</b>	/		
<b>Indicateur d'avancement :</b>		<b>Indice de santé :</b>	Mise en place en cours pour les intercommunales.
<b>Plan de travail :</b>	Assurer une présence régulière des mandataires au sein des intercommunales. Assurer un retour systématique des intercommunales vers le conseil communal, par le vote des décharges et des budgets en conseil (à instaurer). Assurer une collaboration efficace au sein du collège de la zone de police et un travail commun sur les questions de sécurité (en cours, notamment sur la question de la sécurité des soirées festives).		
<b>Commentaires :</b>	Bonne collaboration avec la zone de secours (bourgmestre membre du collège), avec la zone de police, avec la SLSP, avec le parc naturel, avec l'ADL. De manière générale, la collaboration est plus efficace quand nous avons des représentants dans les CA, où se prennent les décisions. Quand nous n'avons des représentants que dans les AG, il y a une nette impression que les décisions sont déjà prises et il y a une démotivation des mandataires. Le problème des AG est également qu'elles sont toutes fixées à des dates proches, et donc il y a souvent conflit d'agenda avec d'autres réunions, ou des obligations professionnelles. La participation aux CA est par contre plus régulière et plus efficace.		